

Impasses de Bruxelles

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

27



Texte et recherche iconographique

Lucia Gaiardo, IGEAT, ULB

Recherche réalisée pour le compte de la Ville de Bruxelles
à l'initiative de Henri Simons, échevin de l'Urbanisme de la Ville de Bruxelles
et de la Délégation au développement du Pentagone.

Comité d'accompagnement

Région de Bruxelles-Capitale: Thierry Wauters, Cabinet du Secrétaire d'État
Manoëlle Wasseige, Service des Monuments et des Sites
Ville de Bruxelles: Marie Demanet, Délégation au développement du Pentagone
Marie-Pierre Mathy, Cabinet de l'échevin de l'Urbanisme
Thérèse Symons, Archives de la Ville de Bruxelles.

Relecture

Dominique Pauchet, Direction des Monuments et des Sites

Remerciements

Nous tenons à remercier vivement Madame Th. Symons, Archives de la Ville de Bruxelles,
pour son aide précieuse dans la recherche iconographique,
ainsi que Monsieur G. Abeels pour ses nombreuses informations
et les documents personnels qu'il a permis de reproduire.

Nous remercions également Madame A. Herman, Direction de la Rénovation urbaine, AATL,
Messieurs Ch. Kiesecoms, département Urbanisme de la Ville de Bruxelles,
M. Vanhulst, photographe du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

ILLUSTRATIONS

h = haut; m = milieu; b = bas; d = droite; g = gauche

Photo Albert van Ommeslaghe - Coll. Musée de la Photographie à Charleroi: couverture, 14 (b), 19 (b),
27 (h-d); Archives de la Ville de Bruxelles, Fonds iconographique: 1 (h) Alb.V - 4, 2 (h-g) C. 3.014,
3 (h-d) C. 11.293, 3 (b) C. 499, 7 (b) C. 12.116, 16 (b) C. 1.507, 21 (h) C. 1.644, 23 (h-d) C. 2.559,
25 (b) C. 414, 26 (b-m) Alb. XVI-12, 26 (b-d) C. 7.704, 27 (h-g) C. 4.085, 27 (h-m) C. 3.188, 27 (b-g)
C. 2.224, 28 (b-g) C. 3.089, 29 (h) C. 3.939, 29 (b) C. 3.986, 34 (h-g) C. 714, 34 (b-g) C. 6.151-
Y. Leblicq, 38 (h) C. 6.081-Y. Leblicq; Bibliothèque: 6889 - 1/4: 3 (m) - T. 1, 4 (h-g) - T. 3, 4 (h-m) - T. 3,
4 (h-d) - T. 2, 4 (b-m) - T. 2, 4 (b-d) - T. 3, 12 (m) - T. 4; Plans Portefeuilles: 5 (m) 1828; Travaux Publics,
S. 130-4: 9 (b), 18 (h), 22 (h), 23 (b); Habitations à Bon Marché, 24 : 26 (h), 33 (b-g), 36 (b-d); Plans de
Bruxelles: 10 (b-g) n° 3; Bibliothèque Royale: Cartes et Plans: 22.090 fol. 47: 8 (h-g), 8 (b-g), ss. n°:
11 (h), 20; Bibliothèque: 2279R (1843): 13 (b); Musée de la Ville de Bruxelles: 16 (h-g) L. 1895/6;
Délégation au développement du Pentagone: 36 (h); Coll. Gustave Abeels, Bruxelles: 4 (b-g), 10 (h-g),
15 (h-d), 17 (h-d), 22 (b-g), 26 (b-m); Marcel Vanhulst - Région de Bruxelles-Capitale: 2 (b-g), 6 (h),
7 (h), 7 (m), 13 (h-d), 28 (m), 28 (b-d), 30 (h-g), 30 (b-g), 34 (b-d), 35 (b-g), 37 (h); Lucia Gaiardo:
12 (h-d), 33 (b-d), 35 (b-d); Carte Urbis (mrbc): 32-32.

Graphisme: La Page • Photogravure: ROscan & La Page • Impression: Enschedé | Van Muysewinkel
Distribution: Altera Diffusion

© Éditeur responsable: Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale,
Direction des Monuments et des Sites, Patrick Crahay, Directeur
C.C.N. - rue du Progrès, 80 - 1035 Bruxelles - Tél: 0800/13680

IMPRIMÉ EN BELGIQUE

DÉPÔT LÉGAL: D/2008/6860/019 - ISBN 978-2-930457-30-7

BRUXELLES, VILLE D'ART ET D'HISTOIRE



Impasses

de Bruxelles

Lucia Gaiardo,
IGEAT, ULB

VOUS AVEZ DIT « IMPASSES » ?	2
Définition	2
Une typologie pour les impasses ?	3
Public / privé: questions autour d'un espace ambigu	5
LES IMPASSES BRUXELLOISES	
DANS LEUR CADRE HISTORIQUE ET URBAIN	8
Origine et développement	8
Les effets de l'insalubrité	12
Les raisons multiples de l'assainissement	14
L'assainissement de la Senne et ses contradictions	15
Le peuplement des impasses	18
Les enquêtes sur le logement ouvrier	21
De très rentables impasses	23
Les logements sociaux comme alternative	24
Les impasses, microcosmes sociaux	25
LES IMPASSES AUJOURD'HUI	30

Vous avez dit « impasses » ?



Rue Cantersteen. De part et d'autre d'une boutique, les impasses de l'Enfer et de la Pervenche.

Page titre: Impasse de Varsovie (vers la rue Haute).
Lithographie de J. B. Van Gevechten.



Impasse de la Ferraille (rue des Vierges).

DEFINITION

Selon les définitions usuelles fournies par les dictionnaires, une impasse est une rue ou ruelle ne disposant que d'une seule issue et se terminant en cul-de-sac, terme d'ailleurs le plus couramment usité au XVIII^e siècle pour désigner ce type d'artère. Dans son étude de 1934 consacrée aux impasses bruxelloises, Louis Verniers rapporte que le mot impasse aurait été lancé par Voltaire, irrité de la vulgarité du mot cul-de-sac. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, de

nombreux termes désignent les impasses bruxelloises: allée ou gang, bataillon carré ou carré, cité, porte ou *poort*, en référence à la porte fermant certaines impasses, ruelle (*straetje*) auxquels s'ajoutent les expressions flamandes *gat* et *hoek*. On notera que ces appellations se rapportent tantôt aux particularités de certaines impasses (porte), tantôt à leur configuration (allée, carré).

Dans l'acception générale de l'impasse, surtout si l'on se réfère au XIX^e siècle, la fonction de logement est essentielle. Verniers conclut d'ailleurs que «l'impasse est avant tout un lieu d'habitation situé en retrait d'une voie publique, avec laquelle elle ne communique que par un goulot plus ou moins étroit, qui n'est qu'exceptionnellement accessible aux véhicules.» La définition de Verniers pourrait utilement être complétée par le fait que l'accès aux impasses s'effectue, le plus souvent, par un couloir jouxtant un édifice bâti à front de rue. Dans ce cas, il importe de préciser que les bâtiments situés à l'intérieur de l'impasse ont leur destination propre et ne sont pas, pour l'essentiel, des extensions d'activités des immeubles à rue qui leur donnent accès.

UNE TYPOLOGIE POUR LES IMPASSES ?

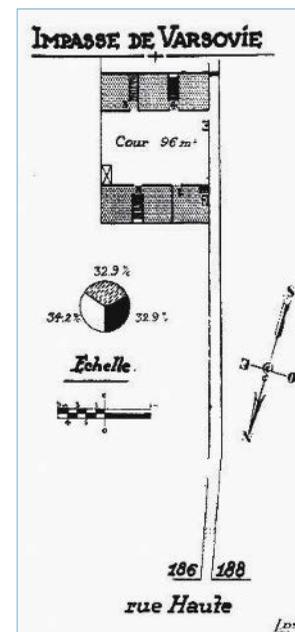
Les plans détaillés de l'*Enquête du Comité officiel de Patronage des Habitations ouvrières et des Institutions de Prévoyance* de la Ville de Bruxelles, parue entre 1932 et 1940, permet de comprendre la structure des impasses. De façon générale, la forme de l'impasse est déterminée par celle de la trame parcellaire dans laquelle elle s'inscrit. Quelques rares impasses s'ouvrent directement sur la voirie, telles l'impasse Defuisseaux (rue Haute) ou les impasses des Lunettes et de la Ferraille (rue des Vierges). L'entrée de la plupart des impasses s'effectue par un couloir qui longe un ou deux immeubles à rue et les relie à celle-ci. Ce couloir peut être à ciel ouvert ou partiellement couvert s'il s'insinue sous un bâtiment à front de la rue d'accès. De longueur et de largeur variables, il est souvent très étroit : à titre d'exemple, le couloir de l'impasse Bullinckx (rue Haute) faisait 33 mètres de long sur 90 centimètres de large et celui de l'impasse de Varsovie (rue Haute), 52 mètres de long sur un mètre de large!

Les « bataillons carrés » correspondent à des impasses groupées autour d'une vaste cour carrée ou encore à de grandes impasses à la structure complexe. La typologie des maisons d'impasses est celle de très modestes maisons ouvrières du XIX^e siècle : construites en briques parfois enduites ou revêtues d'un badigeon, comprenant généralement deux travées, un ou deux niveaux, rarement plus, avec une pièce basse et une pièce haute et parfois une cave ou une mansarde.

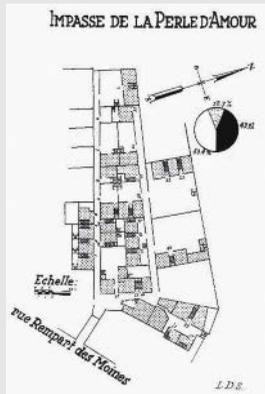


Impasse de Varsovie (rue Haute) vers 1936.

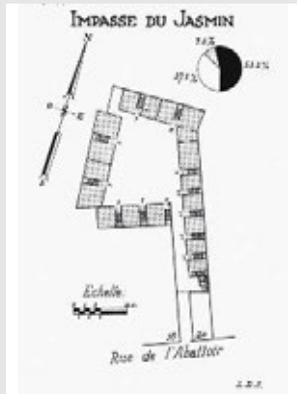
Impasse de Varsovie (rue Haute).
Une enquête... op. cit.



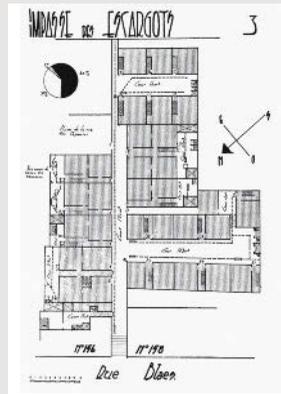
Ci-contre: Impasse du Pupitre (rue du Rossignol).



Impasse de la Perle d'Amour (rue Rempart des Moines).



Impasse du Jasmin (rue de l'Abattoir).



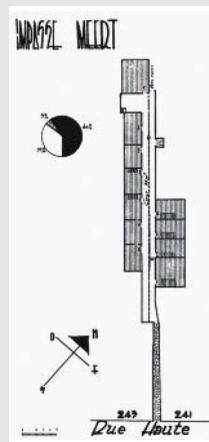
Impasse des Escargots (rue Blas).

Le nombre de maisons comprises dans les impasses peut varier, d'après des chiffres de 1866, de une à deux (impasse des Métiers, rue du Marché aux Herbes, ou de la Porte de Bois, rue de la Madeleine, par exemple) jusqu'à 53 (impasse Potje, rue Notre-Dame-aux-Neiges). La répartition de ces maisons s'effectue soit de façon linéaire, d'un côté (impasse de la Pie, rue de Flandre) ou de part et d'autre d'une allée (impasse Meert, rue Haute), soit autour d'une cour plus ou moins spacieuse (impasse du Jasmin, rue de l'Abattoir), soit encore, pour les impasses les plus importantes, selon une succession tantôt complexe, tantôt régulière d'allées ou de cours, telles l'impasse des

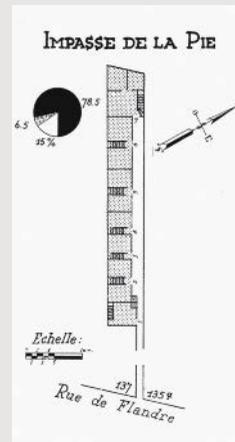
Escargots (rue Blas), l'impasse Rogereau (rue du Houblon) ou encore l'impasse de la Perle d'Amour (rue Rempart des Moines). La vue que l'on avait de cette dernière depuis le couloir d'accès donnant sur la rue Rempart des Moines ne laissait soupçonner ni l'ampleur, ni l'organisation interne de cette impasse qui regroupait 28 maisons réparties le long d'allées et de cours aux dimensions diverses. En observant le plan de cette impasse, et si l'on pense à la densité de telles implantations dans la cité du siècle dernier, on ne peut qu'approuver l'expression de Marcel Smets lorsqu'il parle de véritable « ville dans la ville » cachée derrière d'honorables façades.



Porte cochère donnant accès à l'impasse des Liserons (rue Haute).



Impasse Meert (rue Haute).



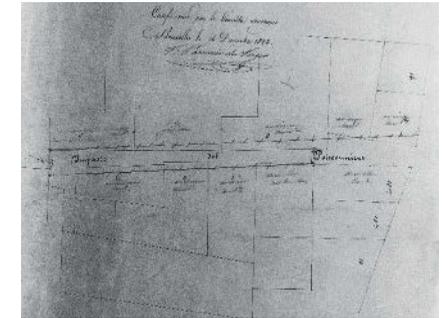
Impasse de la Pie (rue de Flandre).

PUBLIC / PRIVE : QUESTIONS AUTOUR D'UN ESPACE AMBIGU

Le statut des impasses est complexe. Verniers précise que l'impasse fait partie de la voirie urbaine, même si elle n'est pas comparable à une voie ordinaire puisqu'elle ne permet pas le passage d'une rue à une autre. Il faut cependant souligner que l'initiative privée, à l'origine de la grande majorité des impasses bruxelloises, a généré une ambiguïté juridique. En effet, le souci des autorités d'assimiler ces espaces particuliers à la voirie publique s'est maintes fois heurté aux réticences des propriétaires d'impasses qui y voyaient une intrusion dans leur domaine privé. Jusqu'en 1844, les constructions en intérieur d'îlot échappaient au contrôle communal. Seuls les plans de façades des bâtiments à rue devaient être approuvés par les autorités.

La loi sur la police de la voirie du 1^{er} février 1844 apporte une première modification. En effet, elle associe à la voirie urbaine « les rues, ruelles, passages et impasses », autrement dit la « petite voirie » établie à travers les propriétés particulières et aboutissant à la voie publique, les soumettant ainsi à la réglementation imposée à cette dernière. Leur tracé ne sera plus autorisé que sur base d'un plan dûment approuvé par l'administration communale et toute construction ou modification autre que des travaux de conservation et d'entretien devra s'opérer en conformité à des plans d'alignement également soumis à l'accord communal. Par cette mesure, les impasses privées, espaces reculés et clos échappant à toute surveillance, sont désormais soumises au contrôle de l'administration locale.

Le débat préliminaire au vote de cette loi a révélé les difficultés de définition des impasses et la complexité du rapport entre domaines public et privé. Dans le contexte libéral de l'époque, il paraît difficile de concilier contrôle communal et respect de la propriété privée concrétisée, dans le cas d'impasses, par la fermeture du seul accès donnant sur la voie publique. Lors de la formation des premières impasses, les autorités communales semblent pourtant avoir encouragé leur fermeture. En 1641, invoquant des motifs de sécurité, les receveurs communaux n'autorisent le percement de la ruelle de la Clef, sur un bien particulier compris entre le Rempart des Moines et la rue de Flandre, qu'à condition que cette artère soit fermée la nuit par une porte dont seuls les habitants auraient la clef, d'où le nom de la ruelle.



Plan d'alignement de l'impasse des Poissonniers (rue des Poissonniers), 1848.

Après le vote de la loi de 1844, la question de la fermeture des impasses se révèle comme une pierre d'achoppement dans les relations entre autorités publiques et propriétaires d'impasses. Ainsi, en 1846, la veuve Van Mons demande à l'administration communale l'autorisation de pouvoir établir des voies de communication et des logements ouvriers sur son terrain situé entre la rue des Feuilles et la rue du Faucon. La section des travaux publics émet un avis favorable en précisant que ces nouvelles voies seront assimilées à la voirie publique. Elle juge cependant utile de



L'impasses des Souliers
(rue des Tanneurs) et sa jolie porte.

signaler que l'assujettissement de ce fonds privé au régime de la police communale ne signifie aucunement une expropriation, le terrain où s'effectueraient les travaux restant entière propriété de la veuve Van Mons qui conserve la liberté d'en disposer comme elle l'entend. Mais en ce qui concerne la requête de cette dernière de pouvoir « fermer les issues de sa propriété par une porte à claire-voie dont une clef serait remise à la police », la section des travaux publics exprime sa réticence, estimant que cette solution est inconciliable avec les dispositions de la loi.

De très nombreuses impasses ont porté le nom de leur propriétaire : impasses Vanhoeter, Deneubourg, Desaddeleer, Dubosq, Defuisseaux, Orts, Waffelaer, etc. Certaines tirent leur nom d'une activité propre à leurs occupants ou à leur quartier.

L'impasses du Rémouleur doit son nom à la présence d'un aiguiser de couteaux qui, d'après Bochart, « légua son petit pécule aux pauvres. » Dans les Marolles, les noms des impasses des Ramoneurs, des Vitriers, des Tourneurs font référence aux professions exercées par la majorité de leurs occupants et ceux des impasses du Sellier, des Corroyeurs, des Souliers... se rapportent à l'industrie du cuir autrefois active dans le quartier. Dans le secteur des bassins, on trouve les impasses du Navire, des Matelots, des Bateliers. S'il est des impasses qui ont conservé leur nom ancien (l'impasses du Cygne doit son nom à une auberge et celle de la Baleine, à un estaminet situé rue du Char Marin), la plupart des impasses ont cependant reçu leur dénomination de façon arbitraire, suite aux dispositions de 1851 et 1853. Ainsi, à l'impasses



Plaques de rue.

répondant, dès le XVIII^e siècle, au doux nom de Perle d'Amour viennent s'ajouter des impasses portant des noms de métiers ou d'instruments de travail (impasses des Brodeuses, des Dentellières, du Fuseau...), des noms à réminiscence

médiévale ou connotation folklorique (impasses de l'Ommegang, des Hallebardiers, du Donjon...), des noms bucoliques (impasses de la Grange, de la Gerbe, de l'Épis, de la Herse...), des noms de fruits, d'arbres fruitiers ou d'animaux (impasses des Groseilles, de l'Abricotier, du Figuier, du Palmier, du Bélier, du Taureau, du Papillon, des Perdreux...), des noms d'objets usuels ou de jouets (impasses de la Balance, de la Corbeille, de l'Horloge, de la Poupée, du Ballon...), des noms de saints (impasses Sainte-Pétronille, Saint-Bernard, Saint-Nicolas...), des noms rappelant des valeurs morales (impasses de la Fidélité, de l'Amitié, de l'Ordre...), des noms renvoyant au monde végétal (impasses du Chèvrefeuille, des Genêts...) et floral (impasses des Jonquilles, du Camélia, du Muguet, du Jasmin...).

D'autres dispositions ont été prises par les autorités communales à l'égard des impasses. L'ordonnance du 17 juin 1851 modifie la dénomination de certaines d'entre elles afin d'éviter des similitudes de noms : l'allée des Bains (rue du Persil) devient l'impasses du Persil, la ruelle de la Couronne (rue des Vierges) se mue en impasses de la Ferraille, l'impasses de la Couronne (rue des Chartreux) est rebaptisée impasses des Chartreux, etc. Une trentaine d'impasses héritent ainsi d'une nouvelle appellation. Le 4 mai 1853, une autre ordonnance stipule que « les voies publiques désignées sous le nom d'allée, de cour, de porte ou de plaine prendront celui d'impasses. » En outre, elle poursuit l'élimination des dénominations multiples et attribue un nom aux nombreuses impasses qui en sont dépourvues ou qui portent le nom de leur propriétaire. Il va sans dire que ces changements successifs – certaines impasses seront désignées par trois termes différents au cours de leur existence – compliquent la reconstitution de l'histoire de ces artères.



L'ancienne impasses du Meunier
(rue du Marché au Charbon).

Les impasses bruxelloises dans leur cadre historique et urbain



Plan de Jacob van Deventer (milieu du XVI^e siècle).

Voies sans issues aboutissant dans les prés à blanchir ourlant la Senne.

La Grand-Place et ses environs. Certaines impasses sont déjà bien visibles.



ORIGINE ET DEVELOPPEMENT

Sur le plan de Jacob van Deventer, réalisé entre 1550 et 1554, Bruxelles a déjà acquis un aspect urbain cependant ponctué par de nombreux espaces libres en intérieur d'îlots et entre le cœur de la ville et les remparts de la seconde enceinte. La partie bâtie contraste avec les vastes plages vertes ourlant la Senne et ses ramifications. C'est précisément dans la vallée de la Senne que l'on repère de nombreuses voies sans issue, comme dans le quartier très densément peuplé du Béguinage, le long des rues de Flandre, des Chartreux, de Laeken ou du tracé coudé de la rue d'Anderlecht, là où se développent l'importante industrie drapière et ses activités annexes.

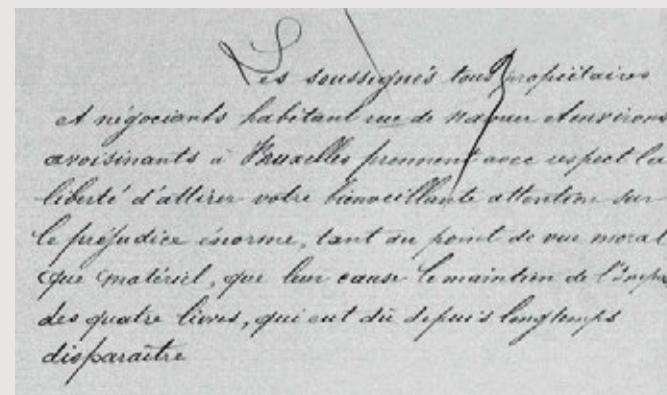
Certaines de ces artères en cul-de-sac, manifestement bâties, conduisaient aux prés à blanchir le drap bordant la rivière. Ce fut probablement le cas dans le secteur des rues d'Anderlecht, des Six Jetons et Terre-Neuve. Ainsi, le tronçon nord de la rue Van Helmont a eu pour origine une impasse appelée Raempoorte qui débouchait à la « Rame » servant à l'étirage du drap.

Les impasses visibles dans la partie plus urbaine sont proches de la Grand-Place et d'artères à vocation commerciale comme le Vieux Marché aux Grains.

Aboutissant à la rue du Marché aux Herbes, les impasses Sainte-Pétronille et de la Tête de Bœuf, prolongement du Marché aux Peaux, semblent déjà formées. D'autres voies en cul-de-sac sont également visibles au contact des rues des Pierres et du Marché au Charbon, ou à proximité de la Vieille Halle aux Blés. Il s'agit là d'une autre origine des impasses, soulignée par Guillaume Des Marez, et davantage liée à la vocation commerciale de la ville. Il est probable que les servi-

tudes se mettant en place dès le Moyen Âge et permettant l'accès à l'intérieur des parcelles ont eu un rôle non négligeable dans la formation de ces impasses primitives.

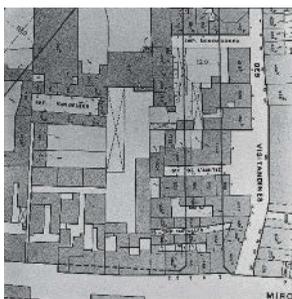
Les impasses se multiplient aux XVII^e et XVIII^e siècles dans les secteurs déjà mentionnés et dans la partie la plus densément bâtie de la cité. Dans le dernier quart du XVIII^e siècle, elles ont atteint les Marolles: rue Haute, rue des Visitandines, près du quartier où s'est développée l'industrie du cuir dont la toponymie garde encore les traces. On les trouve aussi aux abords de la place du Grand Sablon, des rues de la Madeleine et Cantersteen, à deux pas de la rue Montagne de la Cour et, vers le haut de la ville, dans la rue de Namur. En conséquence de la densification du logement ouvrier au sein du Pentagone, les impasses s'insinuent au cœur même de quartiers nantis alignant les commerces de luxe. Le très peuplé quartier Saint-Roch et celui formé par les rues Notre-Dame, Isabelle et Terarken côtoient la luxueuse rue Montagne de la Cour qui conduit au quartier royal. Cette paradoxale cohabitation sera source d'inévitables tensions.



Pétition des commerçants de la rue de Namur, 1895.

L'imbrication de poches d'habitat très misérable au cœur de quartiers opulents ne reste pas sans poser de problèmes. En juillet 1895, des commerçants du secteur des rues de Namur, du Pépin et boulevard de Waterloo se plaignent de l'impasse des Quatre Livres: « la rue de Namur est la seule grande artère, à Bruxelles, où se rencontre, au milieu d'un quartier habité par la haute bourgeoisie, et le commerce tel

que celui qu'on trouve, une impasse aussi mal famée. » Ils demandent la suppression de l'impasse en raison du manque-à-gagner entraîné par la présence de ses habitants « grouillant sur le trottoir ». Ils évoquent aussi la menace de contamination que constitue l'impasse pour la population bourgeoise voisine. Leurs récriminations restent sans effet: en 1920, l'impasse des Quatre Livres compte encore huit maisons et 126 habitants.

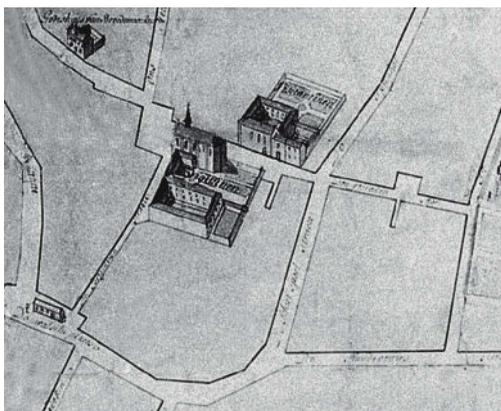


L'îlot des Brigittines et ses impasses avant la construction des logements du Foyer bruxellois.

Le développement industriel longeant la Senne et les activités produites autour des bassins et quais aménagés suite au creusement du canal de Willebroek ont déterminé un sillon usinier dans la vallée de la Senne. Contenue par les remparts de la seconde enceinte, cette industrialisation a généré un accroissement de population et amorcé un phénomène nouveau se traduisant par une approche résolument spéculative de l'espace urbain. Certains propriétaires n'hésitent pas à ériger des logements dans leurs cours et jardins intérieurs. La ville qui se dessine alors offre un profil mixte: les fonctions portuaires, commerciales et industrielles s'y mêlent au logement (quelques impasses donnent même directement accès au lieu de travail) et l'habitat cossu y côtoie les logements ouvriers.

Au terme du XVIII^e siècle, à la fin du régime autrichien, mais surtout sous l'occupation française, les biens conventuels sécularisés constituent de précieuses réserves foncières rapidement acquises par de riches particuliers qui les destinent au lotissement et à l'implantation de fabriques. Ainsi, le couvent des Chartreux, aboli en 1783, est cédé à MM. Romberg et consorts pour y établir une imprimerie de coton. Les terrains dépendant du couvent sont vendus en 43 lots et l'on y ouvre les rues des Fabriques et de la Senne. L'espace aménagé accueillera brasseries, papeteries, imprimeries, ateliers de confection... consolidant le caractère industriel du Pentagone. Les nouvelles artères alignent les ateliers et les habitations bourgeoises et les logements plus modestes se concentrent dans les rues voisines et les impasses se multiplient, durant le premier tiers du XIX^e siècle, dans les rues toutes proches de la Serrure, Notre-Dame du Sommeil ou

Les couvents des Brigittines et des Visitandines sous l'Ancien Régime.



du Rempart des Moines.

Usines et fabriques urbaines sont implantées de façon à éviter le gaspillage foncier. Les bâtiments de production ceinturent la parcelle, autour d'une cour intérieure. On y accède par une porte cochère à front de rue où se trouvent également les édifices directoriaux et administratifs. La même logique d'occupation parcimonieuse du sol à l'intérieur de la parcelle régit les impasses. A mesure que les industries locales se développent, drainant une main-d'œuvre croissante, la demande en logements à bas loyers



Plan Popp (1866). Le quartier de la Senne et ses innombrables impasses.

augmente également. Il est en effet essentiel, dès lors qu'il n'existe pas de moyens de transport organisés, que les ouvriers puissent se loger le plus près possible de leur lieu de travail. Cette impérative nécessité se confirme durant la première moitié du XIX^e siècle: en 1866, la population frôle les 158.000 unités. Les impasses recensées dans le Pentagone, au nombre de 375, abritent à elles seules 27.300 habitants. Ces chiffres montrent combien, à cette époque, le logement ouvrier est tributaire de l'initiative privée.

Le plan cadastral dressé par Popp en 1866 rend compte de la structuration et de l'importance de cet incroyable réseau de voies urbaines. A l'arrière des façades, il forme, par endroits, un véritable relai de communication en intérieur d'îlot, hors de tout contrôle. Ainsi, l'immeuble du fond de l'impasse Sainte-Pétronille comportait

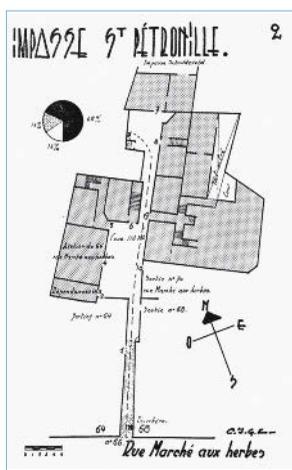


Impasse Sainte-Pétronille (rue du Marché aux Herbes) communiquant, dans le fond, avec l'impasse Schuddeveld.

deux issues dont l'une donnait dans cette impasse et l'autre dans l'impasse Schuddeveld. Ces communications existent encore de nos jours. Elles étaient diffuses ailleurs dans le Pentagone : dans les Marolles, l'impasse du Cadre, grande cour carrée aboutissant rue du Miroir, communiquait par un couloir avec l'impasse du Camélia qui débouchait rue Haute.

Il n'était pas exceptionnel que certaines impasses principales desservent plusieurs sous-impasses. Dans le quartier de la place des Barricades, le long cul-de-sac dit « de la Révolution », mais en réalité sans nom, donnait accès, avant l'assainissement du quartier de Notre-Dame-aux-Neiges, à cinq sous-impasses où logeaient pas moins de 336 personnes. Près de la Senne, à l'extrémité de l'impasse de la Barbe, s'ouvrait l'impasse Saint-Georges se rattachant à l'impasse des Ardoises qui elle-même aboutissait à la rue des Six Jetons.

Il n'était pas exceptionnel que certaines impasses principales desservent plusieurs sous-impasses. Dans le quartier de la place des Barricades, le long cul-de-sac dit « de la Révolution », mais en réalité sans nom, donnait accès, avant l'assainissement du quartier de Notre-Dame-aux-Neiges, à cinq sous-impasses où logeaient pas moins de 336 personnes. Près de la Senne, à l'extrémité de l'impasse de la Barbe, s'ouvrait l'impasse Saint-Georges se rattachant à l'impasse des Ardoises qui elle-même aboutissait à la rue des Six Jetons.



Impasse Sainte-Pétronille (rue du Marché aux Herbes).

LES EFFETS DE L'INSALUBRITÉ

Les conditions de vie au sein des impasses sont souvent des plus déplorables. Les épidémies de choléra se répètent : 1832, 1848, 1866. Celle de 1866, particulièrement meurtrière (3.469 morts), a débuté dans l'impasse du Charron, l'une des neuf impasses se terminant à la Senne et débouchant dans la rue des Chats, minuscule rue coudée presque parallèle au cours de la rivière. A elles seules, et sur un périmètre très exigu, ces neuf impasses regroupaient 46 maisons et 622 habitants.

L'épidémie de 1866 est souvent pointée comme l'élément moteur des premiers grands travaux d'assainissement à Bruxelles : le voûtement de la Senne et la réalisation des grands boulevards (1867-1871). Certes faut-il voir dans ces aménagements la mise en œuvre de théories hygiénistes en cours. Déterminantes dans les grandes transformations urbaines du XIX^e siècle, celles-ci n'en sont cependant pas la seule cause. En fait, après l'épidémie de choléra de 1832, la bourgeoisie quitte progressivement le vieux centre pour des espaces plus aérés, au-delà des boulevards de ceinture fraîchement tracés à la place des anciens remparts démantelés. Projeté en 1838, le quartier Léopold doit accueillir de nombreux hôtels de maître qui en feront le premier quartier d'élite de la ville. Le mouvement de départ de la

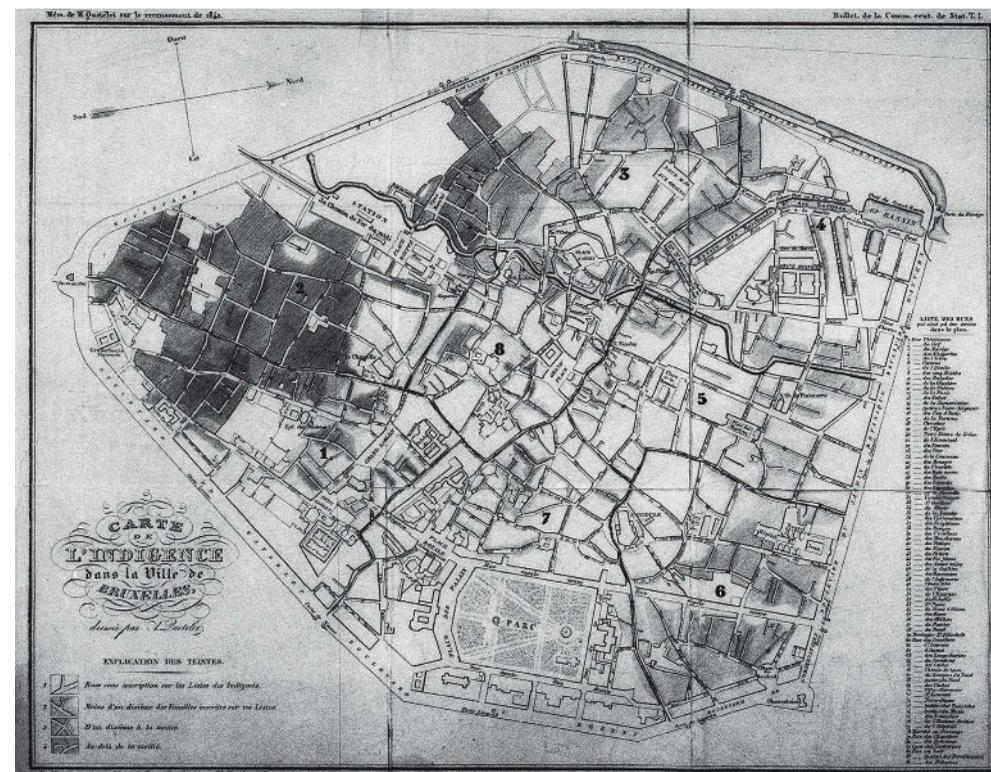
haute société urbaine vers les faubourgs se poursuit par la suite, constituant un sujet de préoccupation pour les autorités communales soucieuses de retenir une population source de précieuses rentrées fiscales.

Les années 1840 voient émerger l'expression des préoccupations de la bourgeoisie à l'égard des conditions de vie de la classe ouvrière. Dans un article sur le recensement de la population à Bruxelles en 1842, Adolphe Quetelet décrit le contraste social existant au sein de certaines sections administratives qui divisent la ville : « la partie de la population la plus mal partagée sous le rapport des habitations (...) s'étend au sud-ouest de la ville, et se trouve limitée d'un côté par la rue des Marolles et la rue Haute, et de l'autre par la rue de Flandre. On doit encore ranger parmi les quartiers peu favorisés sous le rapport des habitations, celui que traverse la rue Royale vers la porte de Schaarbeek ; on y trouve, par suite des percées récentes que l'on y a faites, le contraste le plus frappant entre le luxe et la misère des



L'impasse de la Barbe (place Fontainas), aujourd'hui simple accès à un espace vert.

Carte de l'indigence de Quetelet, 1842.



D'une visite de terrain effectuée en 1838, Ducpétiaux rapporte : « les allées, constamment malpropres, mal pavées offrent en temps de pluie et de dégel, l'aspect de borbiers infects ; les eaux n'y ont pas d'écoulement ; l'exiguïté des passages, l'absence de cours et de jardins, l'agglomération de la population, le mode détestable de construction rendent la circulation de l'air et la ventilation pour ainsi dire impossibles. Les aisances les plus indispensables manquent dans la plupart des habitations ; elles n'ont ni égouts, ni pompes, ni latrines si ce n'est en commun ; nous avons vu près de 70 ménages devoir se contenter de la même latrine et de la même pompe. (...) Les maisons qui forment l'Allée au Lait [ancienne impasse aboutissant à la rue d'Anderlecht] appartiennent au même propriétaire ; elles sont généralement composées d'une pièce au rez-de-chaussée et d'une chambre à l'étage ; chaque famille n'occupe qu'une chambre, et chaque chambre mesure 3 m 85 de long, 3 m 20 de large, et environ 3 m de haut ; c'est dans cet espace resserré que vivent, mangent, dorment, travaillent et respirent le père, la mère et trois ou quatre enfants. »

L'impasse des Escargots (rue Blaes), 1952.
Photo Albert van Ommeslaghe.



habitations.» Pour appuyer son propos, Quetelet dresse une carte de l'indigence indiquant, rue par rue, le taux des familles inscrites sur les listes des indigents. Il apparaît clairement que les impasses sont les plus touchées par la pauvreté.

En 1844, Édouard Ducpétiaux publie un rapport sur la mortalité à Bruxelles comparée à celle d'autres grandes villes. Il y dénonce, parmi les causes de mortalité élevée au sein de la classe ouvrière bruxelloise, la malpropreté, l'insalubrité et la surpopulation des quartiers ouvriers.

Alors que, d'un côté, l'on agite des sonnettes d'alarme quant aux conditions de vie dans les quartiers populeux de la ville, de l'autre, les autorités communales permettent la création de nouvelles impasses. Face à l'initiative privée, particulière ou patronale, il n'y a pas encore, au niveau des pouvoirs publics, d'alternative en ce qui concerne le logement ouvrier.

LES RAISONS MULTIPLES DE L'ASSAINISSEMENT

La loi du 1^{er} juillet 1858 autorise les expropriations pour motif de salubrité publique et étend la faculté d'acquisition des communes soucieuses de percer ou transformer une rue ou une place. Après l'épidémie de 1866, elle est élargie par la loi du 15 novembre 1867 qui permet les expropriations par zones pour l'amélioration d'anciens quartiers ou la création de nouveaux. Parées de ces outils réglementaires, les autorités communales pourront enfin mener des travaux d'assainissement à large échelle.

Avant l'adoption de ce dispositif légal, on avait surtout procédé à des opérations de percement limitées : aménagement de la gare du Midi et de ses abords, édification des galeries Saint-Hubert ou encore création de la rue Blaes. Selon un plan adopté en 1854, cette artère était destinée à relier la place de la Chapelle au boulevard du Midi. Elle constituait surtout une importante opération de rénovation dans les Marolles afin de débarrasser ce quartier d'une partie de ses impasses. La nouvelle rue ne sera cependant pas exempte d'impasses. En 1866, elle en compte plusieurs dont l'impasse des Escargots, l'une des plus peuplées du Pentagone. Familièrement appelée *Caricollegang* par les Marolliens, elle comptait alors 15 maisons et

253 habitants. On y accédait par un large escalier conduisant à une série de cours. Démolie en 1976, elle accueille actuellement un terrain de sports. Son tracé est cependant toujours inscrit dans le parcellaire et son escalier de pierre a été conservé.

L'ASSAINISSEMENT DE LA SENNE ET SES CONTRADICTIONS

Les années 1860 marquent un tournant dans l'histoire de l'urbanisme bruxellois. Dans un rapport sur l'assainissement des impasses lu le 18 octobre 1865 devant le Collège échevinal, le bourgmestre Jules Anspach se fonde sur des motifs d'hygiène et de sécurité publiques pour justifier un contrôle accru des autorités communales sur ces artères. L'intervention aboutit à une adaptation du règlement sur la police de la voirie et l'intégration de dispositions spécifiques aux habitations, cours et impasses communes : obligation de daller le passage de façon à empêcher l'humidité du sol, interdiction de placer, à l'intérieur de l'impasse, des constructions pouvant empêcher la circulation de l'air, raccordement à l'égout public à l'aide d'embranchements souterrains, obligation de donner aux latrines communes des dimensions et une aération convenables, obligation d'assurer une distribution d'eau potable en quantité suffisante, interdiction d'accumuler des matières et résidus susceptibles de produire des exhalaisons putrides ou malsaines... L'autorité communale se réserve le droit d'interdire le logement dans des maisons considérées comme insalubres sur base d'un rapport de la Commission médicale locale. Malgré l'injonction faite aux propriétaires d'appliquer ces mesures dans les six mois, on peut douter, eu égard aux résultats des enquêtes sur les logements ouvriers menées après 1890, de la suite donnée à ces dispositions.

L'épidémie de choléra de 1866 ainsi que la décision de voûter la Senne et de créer les grands boulevards s'inscrivent naturellement dans ce débat sur l'assainissement des quartiers insalubres. Tandis que les coups de pioche s'abattent sur les bords de la rivière, Jean-Baptiste Van Moer donne déjà de ce quartier une image nostalgique à travers ses peintures. C'est ainsi que seront souvent perçues les



Problème d'écoulement d'eau, impasse de la Providence (rue Haute).



Impasse du Roulier (rue de Flandre).
Aquarelle de J. Carabain, 1895.

impasses: entre la vision très noire de l'insalubrité et de la misère et celle, idéalisée, d'artistes se plaisant à en souligner les traits pittoresques et la vitalité.

Commencé en 1867, le voûtement de la Senne est achevé en 1871. Au total, il aura entraîné la disparition de plus d'un millier de maisons et de dizaines d'impasses et de ruelles, pour la plupart insalubres. Aucune disposition n'a été prise pour construire des logements préalablement aux démolitions et la compagnie anglaise concessionnaire des travaux n'a pas honoré la clause de son contrat l'enjoignant à construire des maisons ouvrières « proportionnellement aux besoins qui se produiront par suite de la démolition de maisons de ce genre. »

À l'initiative de la Société anonyme des Habitations ouvrières dans l'Agglomération bruxelloise, société par actions créée en 1868, des logements ouvriers sont construits à Saint-Gilles, Anderlecht, Molenbeek et

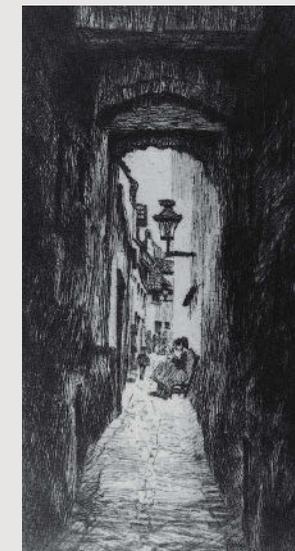
Schaerbeek. Ces faubourgs offrent certes des terrains à bas prix, mais le but poursuivi est aussi, puisque les progrès dans les moyens de transport facilitent peu à peu les trajets, d'inciter la population ouvrière à quitter le centre-ville pour les communes voisines. En réalité, outre le fait que le nombre de maisons construites s'avère insuffisant, la plupart des habitants expulsés répugnent à quitter le centre, préférant trouver refuge dans les quartiers déjà surpeuplés mais plus familiers de Notre-Dame-aux-Neiges et des Marolles. Dans ce

dernier, la pression est particulièrement forte car la construction du Palais de Justice, commencée en 1866, a entraîné la suppression de plusieurs rues et impasses. Malgré cela, aucune protestation organisée ne se développe parmi les expulsés et, si quelques voix s'élèvent pour déplorer cette situation, beaucoup se réjouissent de l'opération d'assainissement.

Démolitions lors du voûtement de la Senne avec, à droite, ce qu'il reste de l'impasse de la Porte d'Eau.



Dans une étude intitulée *Topographie médicale et statistique démographique de Bruxelles* (1868), le docteur E. Janssens se félicite des travaux de voûtement de la Senne, confiant en leurs bienfaits sur la santé publique: « Cette mesure radicale d'assainissement qui, à l'heure présente, reçoit un commencement d'exécution, sera complétée par la disparition des rues malsaines et des nombreuses impasses qui occupent le voisinage de la Senne et sur l'emplacement desquelles s'aligneront de somptueux boulevards, de grandes voies de communication inondées d'air et de lumière et plusieurs monuments publics dignes d'une grande capitale. Lorsque cette transformation des zones riveraines de la Senne sera un fait accompli, nos concitoyens chercheront sans doute à se rendre compte du profit que la santé publique et le bien-être général retireront de ces grands travaux entrepris dans l'intérêt de l'hygiène. » Pour étayer ses dires et encourager d'autres travaux d'assainissement urbain, Janssens dresse, rue par rue et impasse par impasse, un tableau de mortalité et établit une liste des voies publiques considérées comme foyers permanents d'infection. De nombreuses impasses y figurent telles les impasses de la Rasière et Locrel (rue de la Rasière), les impasses Meert et Bals (rue Haute), les impasses du Tordoir, du Roulier, du Merle et de la Pie (rue de Flandre), etc.



Impasse de la Pie (rue de Flandre).
Eau-forte de H. Mortiaux.

Au cours des années 1860-1870, tandis que le centre-ville change peu à peu d'aspect, le débat sur les impasses se poursuit, non sans contradictions. À côté de leur politique d'assainissement à large échelle, les autorités publiques multiplient aussi, sous couvert d'hygiène publique, des opérations ponctuelles en perçant certaines impasses pour les transformer en rues et en en supprimant d'autres. Ainsi, à proximité de l'actuelle place Anneessens, l'impasse du Dam est percée, élargie et transformée en rue. Près de la porte de Hal, le percement et l'élargissement de l'impasse du Couvent (actuelle rue de la Philanthropie) se doublent de la suppression des impasses Dansaert et de la Table (rue du Remblai).

À la même époque, la demande visant à implanter un bataillon carré à l'emplacement des édifices démolis de l'impasse Courbet (rue Montserrat) suscite une discussion animée au sein du Conseil communal quant à l'opportunité de continuer à permettre de telles constructions et donner ainsi aux impasses existantes « une consécration nouvelle » alors que la politique communale vise leur suppression. L'autorisation est néanmoins accordée au propriétaire qui fait bâtir six immeubles à trois étages regroupés en un espace fermé par une grille. L'ensemble sera rasé en 1979.

Par ailleurs, les impasses sont soumises à un contrôle plus serré de l'administration et des commissions médicales locales. En 1873, à la

Division de police
Relevé des personnes atteintes malades dans les impasses du 4^e Quartier

Désignation des Impasses	Noms et prénoms	Âge	Genre de maladie	Observations
Impasse des Prêtres	1. Baerdyz, Elizabeth	41 ans	Isquelles volantes (abon voir de guérison)	Dans ces cas de variole on ne peut dire dans les deux jours de l'éclosion de la maladie si on a vu le malade avant de vacciner.
	1. Lafonnyer, Gustave	3 ans	attache de la variole (Suisse)	
	17. Maesdier, Marie	3 ans	3 ans en voie de guérison	
	21. Janssens, Auguste	3 ans	3 ans, fortement accablé	
	25. Cuyss, Charles Louis	18 ans	3 ans en voie de guérison	
Impasse du Marchal	28. Megarick, Jean Baptiste	3 ans	3 ans, Suisse	
	15. Bilmont, Justine	9 ans	attache de la fièvre typhoïde, abon voir, abon voir de guérison	
	15. Vanrooyen, Louise	18 ans	à en la variole, guérison depuis 18 jours	
Rue de la	10. Verwey, Madame	16 ans	à en la variole, guérison depuis plusieurs jours	

Bruxelles le 4 mai 1871.
 Le Commissaire de Police
 Cluett

Contrôle sanitaire, impasse des Prêtres (rue des Minimes), 1871.

demande de démolition d'une partie de l'impasse des Prêtres (rue Montserrat) est joint un relevé de ses habitants atteints de variole ou de fièvre typhoïde. Cette très ancienne impasse (elle figure déjà sur un plan de Bruxelles de 1812) sera finalement détruite pour permettre le percement de la rue des Prêtres. Parallèlement aux actions d'assainissement, on s'efforce de mettre en valeur les impasses bien tenues. Le *Bulletin communal* de 1873 publie, à titre de modèle, les noms d'une vingtaine de propriétaires conservant leurs impasses « dans un état de propreté extrêmement remarquable ». Parmi celles-ci figure l'impasse Vanhoeter, quai au Foin.

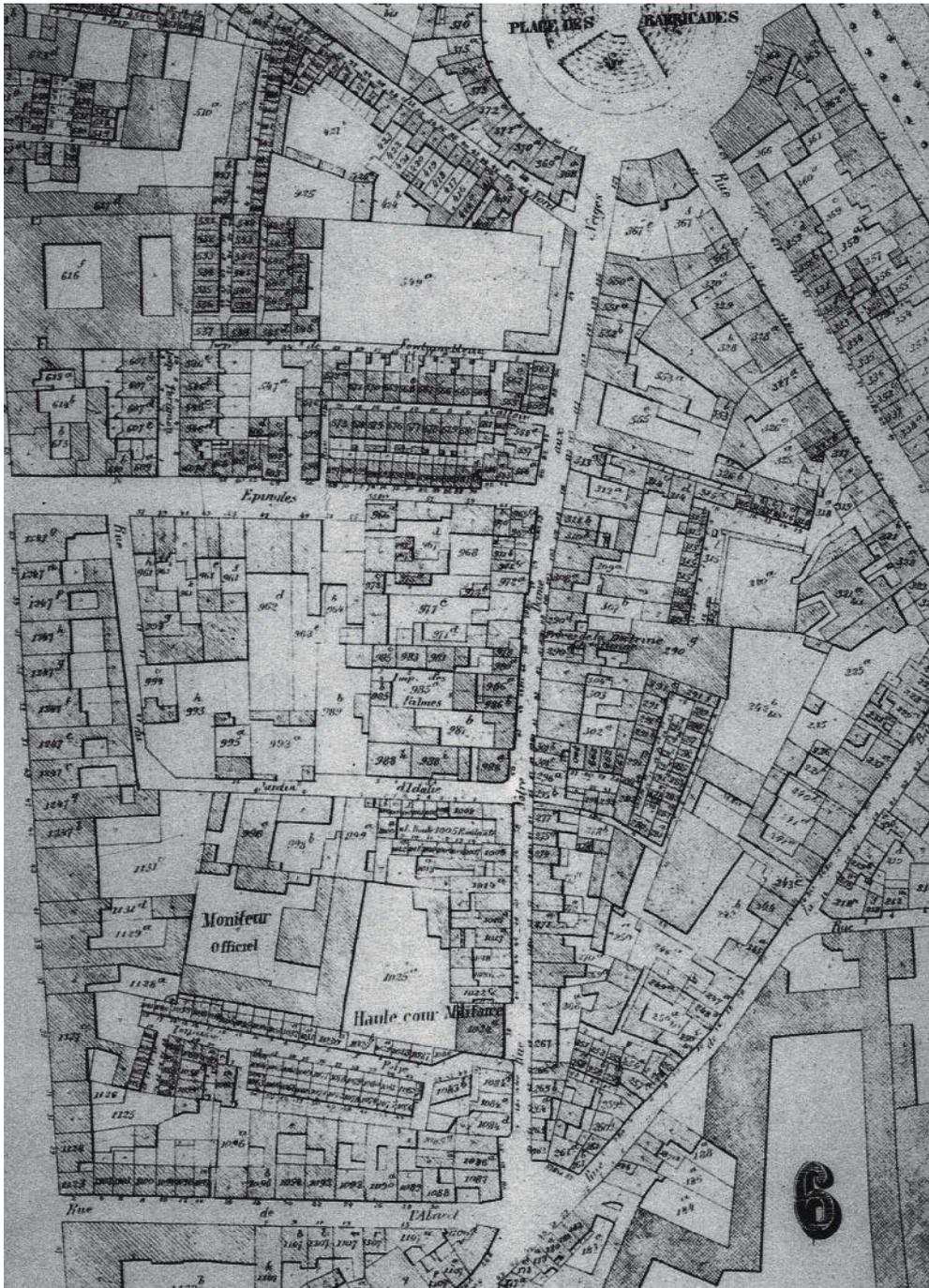
LE PEUPEMENT DES IMPASSES

Les opérations d'assainissement radical qui ont affecté les quartiers ouvriers du centre ont entraîné une nette diminution du nombre d'impasses et de leurs habitants. Un relevé non daté mais sans doute réalisé avant 1895 mentionne les impasses existantes et le nombre de leurs habitants d'après le recensement de la population de 1890. Il apparaît qu'à cette date, sur un total de 180.000 habitants dénombrés dans le Pentagone, 14.920 se répartissent dans 226 impasses (149 de moins qu'en 1866). Parmi ces impasses, 112 enregistrent une baisse totale de population de 2.870 unités. La très peuleuse

impasse de la Porte d'Eau, rue des Chartreux, est celle qui accuse le recul le plus spectaculaire. Amputée lors des travaux de voûtement de la Senne, elle passe de 445 habitants en 1866 à... trois en 1890! Le gain des impasses en population compense toutefois largement les pertes car 103 d'entre elles affichent une augmentation totale de 3.054 habitants. Ce chiffre est indicatif du mouvement de population vers ce type de logement qui reste très convoité, ces « migrations internes » venant se greffer aux phénomènes d'accroissement naturel et d'afflux d'immigrants attirés par les industries bruxelloises. Certaines impasses enregistrent des hausses de population spectaculaires. La pression se porte essentiellement sur les impasses des secteurs de la rue de Flandre et vers ceux des rues des Six Jetons, de Schaerbeek et de Pachéco. Ce sont cependant les Marolles qui subissent la plus forte demande : à titre d'exemple, l'impasse des Escargots passe de 253 habitants en 1866 à 391 en 1890! La plupart des impasses proches du cœur de la cité enregistrent aussi une hausse de population par rapport à 1866. En 1890, les impasses du Chapelet et Sainte-Pétronille (rue du Marché aux Herbes) comptent respectivement 25 et 56 habitants et l'impasse de la Cuve (rue du Marché aux Fromages) abrite 126 personnes.



L'impasse des Escargots (rue Blaes), 1952. Photo Albert van Ommeslaghe.



Après le voûtement de la Senne, d'autres opérations urbanistiques d'envergure ont lieu dans le Pentagone. Le quartier Notre-Dame-aux-Neiges a connu une urbanisation tardive, essentiellement liée à l'essor industriel de la première moitié du XIX^e siècle. Très peuplé, il comptera jusqu'à dix-neuf impasses. Les critères de son assainissement, définis en 1873, sont proches de ceux qui ont prévalu lors des travaux d'assainissement de la Senne. Ils prévoient notamment la substitution d'un quartier de luxe à un quartier populaire. Cette fois, les habitants concernés s'organisent en comité de défense qui, fort d'une pétition recueillant 930 signatures, réclame la construction de logements avant le début des travaux. Ceux-ci débutent en 1875, mais il faudra attendre la fin de 1876 pour qu'une vingtaine de maisons sociales soient construites chaussée de Louvain. En 1878, quelques logements seront également disponibles à la rue du Nord. Au total, 650 maisons ont été détruites et 7 à 8.000 personnes déplacées sans habitation décente. Comme lors du voûtement de la Senne, beaucoup iront se réfugier dans d'autres quartiers surpeuplés. La question du relogement des populations pauvres se présentera avec peu de variantes tant lors de l'aménagement de la rue Coudenberg, avec la disparition du quartier Saint-Roch et la transformation des rues Notre-Dame, Ravenstein et de Villa Hermosa, qu'à l'occasion des travaux de la jonction Nord-Midi débutant en 1910 par la démolition du quartier de la Putterie. Au terme de ces diverses opérations, la population ouvrière se trouve inexorablement chassée de ses anciens quartiers destinés à de nouvelles fonctions.



Impasse Saint-Roch (rue des Trois Têtes). Aquarelle de L. Titz.

LES ENQUÊTES SUR LE LOGEMENT OUVRIER

Les révoltes de 1886 exigent des droits et une amélioration de la condition ouvrière. Elles accélèrent l'adoption d'une loi, le 9 août 1889, visant à stimuler la construction du logement ouvrier à bon marché et l'accès à la propriété pour les ouvriers. En 1895, l'Association pour l'amélioration du logement ouvrier est créée et les jalons d'un mouvement de construction de logements sociaux à la périphérie et au centre de Bruxelles sont posés. De leur côté, après la mise en place du Comité de Patronage des Habitations ouvrières et des Institutions de Prévoyance (1890), les autorités locales élaborent un grand dispositif d'enquêtes sur le logement ouvrier. À un premier rapport, très général, paru en 1891, succède celui de l'enquête menée entre 1903 et 1905 par l'architecte de la Ville, Émile Hellemans.

Plan Popp (1866).
Quartier des Barricades.

L'an mil huit cent quatre-vingt Dix
le Trente Septembre
à la requête de M. le Bourgmestre de la Ville de Bruxelles.
Nous Trésorier Municipal, conducteur de
Travaux de la deuxième Division,
assisté de Monsieur Victor Alexandre
Commissaire adjoint de police de la ville de Bruxelles
en exécution de l'article 98 du Règlement sur les Bâtimens avons
constaté que la maison N.º 136 et 137 de l'Impasse
de la Poivre appartenant à Monsieur Lecocq
demeurant rue Verte N.º 136, se trouvent dans
un état de délabrement tel, qu'il y a danger
pour la circulation publique et pour la salubrité
de la dite Impasse.
Contre les baies avec verrières; l'air pénètre
aux travers des planches et parvient à l'intérieur
des conduits du plafond; le chemin ne permet plus
d'ouvrir les croisées de la soir tombée en novembre;
un foyer de cheminée menace de tomber; le mur
est imprégné d'humidité, et l'air, en sortant
plusieurs fenêtres de l'intérieur par suite de révision de
journaux et de défumage. En un mot, en raison
de l'état insalubre dans lequel se trouve ce bâtiment
actuellement et la gêne qu'il occasionne plus de vingt
familles dans leur chute, provoquer l'insalubrité
complète de cette Impasse.
De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal
pour servir et valoir comme de droit

Dont acte, Date que dessus.
L'écrit est signé

Latrines communes, impasse
Sainte-Cécile (rue Haute).



Le constat qu'il dresse des 140 impasses visitées est effarant: latrines communes sommaires, délabrées, répugnantes et insuffisantes (dans certaines impasses, une latrine pouvait desservir 20 à 70 personnes!); dépôts d'ordures, de chiffons et d'os destinés à un maigre commerce (les os stockés sont vendus pour la fabrication de stéarine)... L'eau potable, lorsqu'elle est distribuée – le rapport précise que les impasses du Doreur et des Souliers ne disposent que d'eau de puits – c'est par le biais d'un robinet unique à l'entrée de l'impasse. En fait, « les propriétaires, mis en demeure de raccorder leurs immeubles à la distribution d'eau alimentaire, n'ont qu'un objectif: restreindre autant que possible la consommation », aussi, la

distribution est-elle souvent limitée à quelques heures par jour. Cela n'empêche pas les propriétaires de demander un supplément à leurs locataires pour ce service réduit. Les puits, installés au sein d'un réseau d'habitat très dense, côtoient souvent égouts et fosses septiques et sont, dit le rapport, à condamner.

DE TRÈS RENTABLES IMPASSES

Les loyers consentis pour ces habitations de misère sont élevés et peuvent représenter jusqu'à dix-neuf jours de travail. Ils constituent « une charge trop considérable pour la plupart des ménages ouvriers ». Pour les propriétaires, par contre, ils forment un placement très rentable, pouvant rapporter 15 à 20 % du capital.

Dans le chef des enquêteurs, il s'agit bien sûr de stigmatiser les problèmes liés aux impasses afin de mieux justifier leur assainissement. On ne peut nier cependant que les conditions de vie au sein de ces ensembles dégradés étaient très pénibles. La poignée d'impasses bourgeoises ou aristocratiques de la capitale (impasses Canneel, Mélotte, des Annonciades, du Borgendael, du Parc...) ne peuvent en aucun cas estomper la pitoyable réalité de la plupart des impasses ouvrières.

Parmi les propriétaires d'impasses, on trouve beaucoup de commerçants, d'artisans et de rentiers... mais aussi des patrons d'usine, des membres de la noblesse (le comte Philippe Cornet, propriétaire de l'impasse de l'Oiseleur), de la classe politique bruxelloise (la famille Orts, propriétaire de l'impasse homonyme, rebaptisée par la suite impasse du Cadre) ou de la haute magistrature (Victor Évrard, conseiller à la Cour d'Appel, co-propriétaire de l'impasse du Promoteur). On relève également des ouvriers qualifiés (maçons, menuisiers...) habitant leurs propres impasses, leur garantissant ainsi un meilleur entretien général.



La «chic» impasse du Parc au début du siècle.

Attestation de rendement...

L'impasse des Saules située au n.º 136
N.º 144, appartenant au sieur Verdecq, bourgeois
rue de la Chapelle 18, se compose de deux allées
accès reliés entre elles par un passage voûté.
Les deux allées comprennent chacune 60
milles composées de 24 personnes y ont leur logement.
Le prix des logements au n.º 144 est fixé par
semaine; le propriétaire reçoit en moyenne et par
route l'impasse 136 francs par semaine ou environ
4000 fr. annuellement. Toutes les habitations de
cette impasse sont saines et salubres, les
chambres sont propres et le plafond est bien
net. En outre l'air ne peut qu'avec difficulté
arriver dans les logements.



La Cité Hellemans.

LES LOGEMENTS SOCIAUX COMME ALTERNATIVE

Suite à l'enquête conduite par Hellemans, la politique de la Ville vise l'assainissement de quartiers insalubres et le maintien de la population sur place grâce à la construction de logements sociaux. Elle procède à une première grande opération au cœur des Marolles en démolissant les vieux immeubles de l'îlot compris entre les rues Haute, Pieremans, Blaes et de la Rasière afin d'y construire les « blocs » de la Cité Hellemans (1912-1915) ; plusieurs impasses disparaissent lors de cet aménagement. Des opérations similaires ont également lieu dans les quartiers Pachéco et de la rue d'Anderlecht. Les progrès de l'art de bâtir permettent désormais des constructions à étages et signent la fin des impasses. Certains propriétaires n'hésitent d'ailleurs pas à demander l'autorisation de démolir leurs impasses pour ériger des immeubles à étages à leur place. En 1920, les 147 impasses recensées dans le Pentagone totalisent 7.430 habitants et, dans les années trente, elles

sont encore suffisamment nombreuses pour justifier, aux yeux des autorités, une nouvelle enquête. À cette occasion, 105 impasses et trois cités (Courbet, Van Mons et du Sureau) du centre-ville sont visitées, photographiées, cadastrées et font l'objet d'une description détaillée. Les conclusions établies lors de cette enquête rejoignent, à beaucoup d'égards, celles tirées par Hellemans.

La loi du 5 octobre 1928 favorise les opérations d'assainissement par la construction de nouveaux logements. Acquisée par la Société anonyme des Habitations à bon Marché de l'Agglomération bruxelloise, l'impasses du Sureau est dotée d'un bloc de 30 logements érigé à la place des anciennes maisons considérées comme taudis. Dans les Marolles, le Foyer bruxellois fait bâtir, entre 1937 et 1939, les 72 habitations de la Cité du Miroir sur le site d'un quartier incluant diverses impasses. À cette époque, nombre d'entre elles ont déjà perdu leur fonction d'habitat pour servir d'issues d'appoint ou de secours aux commerces, salles de spectacles ou cinémas du centre-ville. Tel est le cas des impasses de la Brasserie, rue de Laeken, devenue issue de secours au cinéma *Eldorado*, de l'impasses du Cheval, rue du Fossé-aux-Loups, des impasses du Coffy et des Éperonniers, rue des Éperonniers, ou encore de l'impasses de la Faucille, rue de Flandre.

LES IMPASSES, MICROCOSMES SOCIAUX

Après la visite surprise du jeune roi Baudouin dans les Marolles, sous la conduite de l'abbé Froidure en 1952, une dernière grande opération d'assainissement est encore menée dans ce quartier et dans celui des rues des Six Jetons et d'Anderlecht. Les temps changent : les expropriations ne s'effectuent plus sans que les principaux intéressés ne se mobilisent. Au début des années soixante, les habitants des Marolles s'opposent au projet d'extension du Palais de Justice et obtiennent gain de cause. À cette date, il existe encore quelques dizaines d'impasses éparpillées dans le Pentagone mais beaucoup sont condamnées. L'impasses Deneubourg disparaît en 1960 ; l'impasses du Camélia est démolie au milieu des années soixante ; l'impasses du Jasmin et la jolie impasses Defuisseaux « malgré son charme et sa quiétude », sont supprimées en 1968 ; l'impasses des Escargots, déclarée insalubre en 1960, est rasée en 1976 et la Cité Courbet, en 1979... C'est rarement de gaieté de cœur que les habitants des impasses quittent leur logement, même pour des cités sociales flamboyantes. En 1973, suite à la décision de supprimer l'impasses des Tourneurs, place du Jeu de Balle, la résistance des occupants ne sera vaincue que par des expulsions musclées. Il est vrai que, malgré des conditions de vie très difficiles, les impasses, microcosmes sociaux à l'écart des rues passantes, offrent des avantages appréciés et recherchés par les habitants. L'entraide, la solidarité, la cohésion sociale et la quiétude d'une vie soustraite à l'intrusion et au regard inquisiteur du tout-venant n'en sont pas les moindres.



L'impasses Defuisseaux (rue Haute) dans les années cinquante.



L'impasse du Jasmin (rue de l'Abattoir).

Voici comment le peintre Manu Vandevelde se rappelle de l'impasse du Jasmin où il vécut son enfance : « La population se composait de petits manœuvres qui pratiquaient parfois aussi des métiers peu avouables. Ma famille logeait – à cinq dans deux pièces en tout – au fond de l'impasse de la rue de l'Abattoir (...). Pour donner une idée du niveau moyen des habitants, je ne puis que citer mes parents : ma grand-mère (dite Locomotiefke) faisait le ménage ; mon oncle (Rikske de Zot) aidait parfois à pousser les charrettes à bras ; mon père (Pitt de Boxeur) avait été boxeur dans sa jeunesse ; cela l'avait fatigué et il ne faisait plus rien ; ma mère (Tine Advokoet) tenait un vestiaire à la Bourse : c'était une "place fixe", ce qui nous rangeait parmi les aisés du quartier. Au débouché de l'impasse, j'ai toujours vu, dans un fauteuil d'osier, Schieve Ree, un paralytique que sa famille plaçait là le matin et rentrait le soir. »

Repères d'ouvriers peu qualifiés et de gagne-petit, les impasses ont été particulièrement recherchées par les marchands des rues, colporteurs ou chiffonniers, trop heureux de pouvoir y remiser leurs charrettes. Après l'installation du Vieux Marché à la place du Jeu de Balle en 1873, plusieurs impasses du quartier accueillent des chiffonniers. Les impasses où les propriétaires tolèrent les dépôts de loques et d'os sont particulièrement prisées. L'impasse Deneubourg, rue des Visitandines, a été, jusqu'à sa démolition en 1960, une sorte de « centre de tri » des chiffonniers du Vieux Marché, le « quartier général » des *vodden en bien* (chiffons et os), du cri lancé par ces infatigables collecteurs ambulants.

Quelques gagne-petit

Marchande de bois coupé, impasse de la Sirène (rue du Chevreuil).

Commissionnaires.
Lithographie d'A. Lynen.

Chiffonnier.



Négociant en «Chiffons, os et métaux».

Entre deux cafés, l'impasse du Roulier (rue de Flandre).

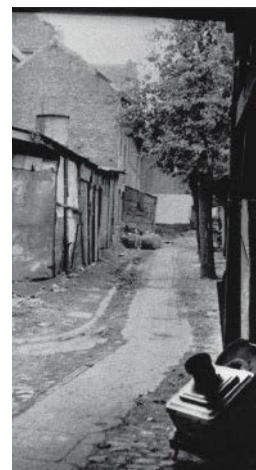
L'impasse Schuddeveld (Petite rue des Bouchers), 1952.

Photo Albert van Ommeslaghe.

D'autres marchandises font l'objet de trafics : bouteilles vides, vieux papiers, ferrailles... toutes choses souvent stockées dans la pièce même où vit, mange et dort toute une famille.

Il n'est pas rare que des cafés ou estaminets s'ouvrent à l'entrée des impasses. À l'occasion lieux de réunions politiques, certains débits de boisson directement reliés à des impasses assurent une échappatoire en cas de rafle de la police. L'estaminet *Aux Trois Rois* disposait d'une sortie dans l'impasse des Escargots qui elle-même avait deux cafés. Certains quartiers riches en impasses ont développé leurs propres fêtes. Dans le quartier de la rue des Navets, lors de la kermesse de Notre-Dame-au-Rouge, l'impasse du Couvreur accueillait des jeux et

expositions populaires. Espaces particuliers, les impasses ont parfois été choisies comme cadre de vie par les artistes. L'impasse de Varsovie, rue Haute, a accueilli le théâtre de marionnettes Toone, bien avant que celui-ci ne migre vers l'impasse Schuddeveld. Elle était aussi habitée par le peintre Jef Bourgeois lorsque la seule bombe volante allemande lancée sur Bruxelles l'atteignit en novembre 1944, causant la destruction de ses maisons et de l'atelier du peintre.



L'impasse Deneubourg (rue des Visitandines), centre de tri des chiffonniers.

IMPASSES, RUES, RUELLES...

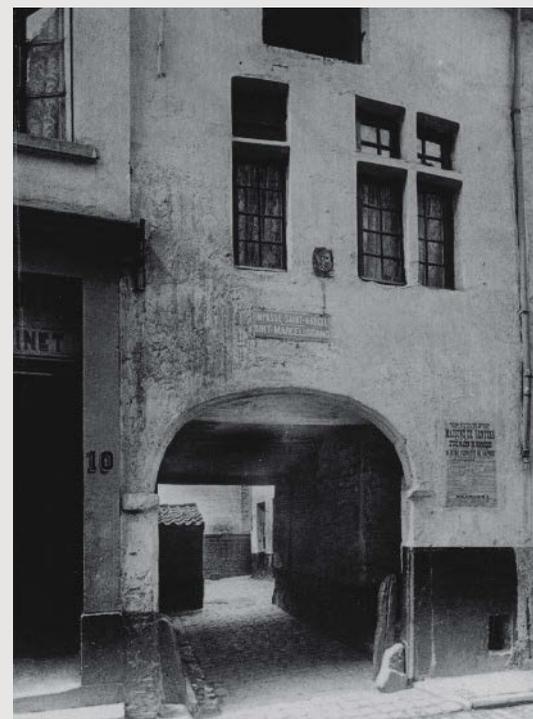
Des impasses ont été transformées en rues et quelques rues sont devenues des impasses. La rue de la Mâchoire avait autrefois un tracé en équerre reliant la rue Sainte-Catherine à la rue des Poissonniers. Tronquée lors de la construction de la rue Dansaert au début du siècle dernier, elle n'a conservé que sa partie s'ouvrant rue Sainte-Catherine et a été fermée à l'autre extrémité pour former une impasse. Actuellement, elle n'est plus vouée à l'habitat. Dans le quartier de la rue Ravenstein - rue Montagne de la Cour, ce sont les rues Terarken et Villa Hermosa qui ont été muées en impasses, la première au début du XX^e siècle et la seconde à l'occasion de la construction du Palais des Beaux-Arts en 1928.

Certaines artères, appelées « rues » parce qu'elles relient deux rues, s'apparentent en fait à des impasses par leur configuration très étroite ne permettant que le passage de piétons et de petites charrettes à bras. On peut citer la petite rue de la Violette, actuellement classée, la rue de la Cigogne et la rue du Baudet. Celle-ci était autrefois une impasse aboutissant rue de Namur. Percée et



Chasse-roues. Impasse du Gril (rue de Flandre).

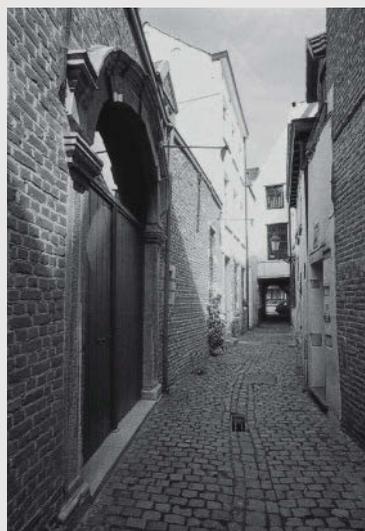
reliée à la rue du Pépin par un escalier en 1841, elle a pratiquement perdu sa vocation d'habitat et accueille aujourd'hui restaurants huppés et clubs privés. Joignant les rues de Flandre et Rempart des Moines, la rue de la Cigogne est certainement l'une des venelles les plus charmantes du Pentagone. Long de 70 mètres, son tracé étroit et sinueux l'apparente à une impasse, terme d'ailleurs souvent utilisé pour la désigner. Les modestes maisons qui la bordent affectent une belle homogénéité au niveau des gabarits et de l'alignement. La rue de la Cigogne a gardé ses pavés d'origine et ses chasse-roues, pierres aussi visibles dans d'autres impasses comme l'impasse du Gril rue de Flandre. L'ensemble formé par la porte Saint-Roch et l'assiette de la rue de la Cigogne jusqu'aux façades est classé depuis 1984. Appréciée par ses habitants pour le charme, le calme, la convivialité, l'éloignement des voitures... qui la caractérisent, la rue a été fermée par une grille du côté de la rue de Flandre à la demande des habitants invoquant des raisons de sécurité.



Chasse-roues à l'entrée de l'impasse Saint-Marcel (rue Saint-Pierre).



Rue de la Cigogne au début du siècle.



Rue de la Cigogne aujourd'hui.



Rue Terarken, avant de devenir une impasse.

Les impasses aujourd'hui



L'impasse des Groseilles (rue du Faucon).

Environ quarante impasses sont encore identifiables par les plaques de rue apposées par la Ville. Certaines impasses, repérées sur support cartographique, sont fermées par des portes ne les distinguant guère d'une banale issue latérale et ne sont donc plus visibles depuis la voie publique. Un bel exemple est fourni par l'impasse des Métiers, rue du Marché aux Herbes. Cette minuscule impasse (deux logements) n'est indiquée par aucune plaque; on y accède par une porte qui se différencie à peine de la vitrine du magasin voisin.

Une visite de terrain conduit à deux principaux constats.

Premièrement, rares sont les impasses ayant conservé l'habitat comme vocation principale: on peut citer les impasses des Groseilles, Vanhoeter, de la Ferraille, des Métiers, des Souliers, du Roulier... ainsi qu'une impasse connue sous l'appellation, non officielle, de Duc de Savoie, rue des Éperonniers. Certaines impasses partagent une fonction d'habitat avec celle d'accès à des bâtiments commerciaux et des salles de spectacles. Tel est le cas des impasses Saint-Nicolas, Saint-Jacques, des Lunettes, du Val des Roses, des Bœufs, etc. Nombre d'anciennes impasses ont perdu toute fonction d'habitat pour servir d'issue secondaire à des immeubles voisins ou d'accès à des parkings ou garages. Elles apparaissent dès lors comme de simples couloirs ou cours entre de hauts murs aveugles (impasses Saint-Sébastien et du Cheval). Dans le meilleur des cas, leur tracé est encore visible grâce au revêtement de pavés (impasses du Réveil, de la Bobine, « de la Révolution »). Il existe aussi des impasses dont la plaque est encore visible alors qu'elles ont disparu, telles l'impasse du Coq, réduite en chancre urbain, ou l'impasse Sainte-Ursule, dont l'entrée a été murée. Ce cas extrême pose la question du traitement des impasses en vertu de la loi les assimilant à la voirie publique, car, en principe, la fermeture d'une impasse par une porte ou une grille, souvent pour des motifs de sécurité, implique l'accord de l'administration locale. Deuxièmement, la qualité intrinsèque des impasses encore exis-

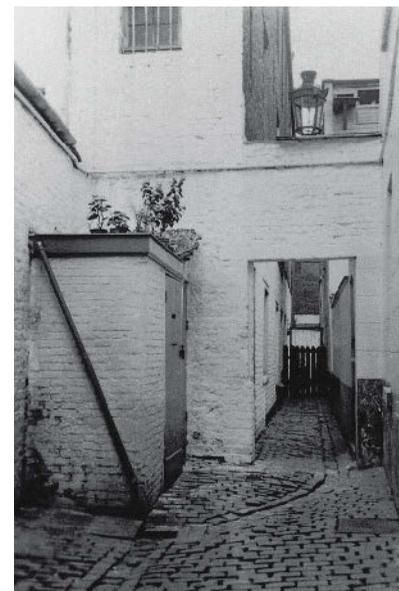
L'impasse du Réveil (rue N.-D. du Sommeil), aujourd'hui accès de parking.



tantes, ou de ce qu'il en reste, est très variable et dépend de leur propre évolution et de leur environnement. La plupart des impasses à vocation mixte ou confinées au rôle d'accès secondaires ont perdu toute qualité patrimoniale et présentent un aspect hétéroclite, dégradé, voire sale (dépôts d'immondices, eaux stagnantes, mauvaises odeurs, etc.). Certaines impasses encore affectées au logement, sans pour autant présenter une grande cohésion architecturale, peuvent cependant être améliorées moyennant quelques aménagements respectueux des caractéristiques des anciennes impasses (badigeon, pavés...), une légère verdurisation, etc. Les impasses de la Poupée et de la Ferraille, du Roulier ou Poils, par exemple, pourraient ainsi être revalorisées.

Quelques impasses ont fait l'objet d'une rénovation ou d'une réaffectation plus ou moins radicale. Près du Sablon, l'impasse Saint-Jacques, jadis si populeuse, a été rénovée par l'architecte Raymond Lemaire. Elle accueille maintenant des commerces de luxe et dispose d'une petite placette, là où se trouvaient anciennement de modestes maisons. Autre exemple, dans les Marolles, la Cité Ronsmans a été démolie pour faire place à un ensemble de logements sociaux. Près de là, rue Blaes, l'impasse des Escargots a été rasée au profit d'un terrain de sports. Rue Haute, l'impasse Meert a été transformée en

Impasse Poils (rue de Flandre). Hier et Aujourd'hui.





La pittoresque rue Hérís.

espace vert appartenant au Centre Brueghel. Pour le public non averti, et a fortiori lorsqu'il n'y a plus de plaque, il est difficile de voir dans ces sites totalement verdurisés le tracé d'anciennes impasses. Dans la rue Terre-Neuve, l'impasse de la Bouquetière a été rénovée pour servir d'asile de nuit. Elle a conservé sa rangée de maisonnettes, rénovées, mais un escalier extérieur trahit sa nouvelle affectation en dortoir.

Il existe des projets de rénovation concernant l'impasse des Vitriers et la rue Hérís, ancienne impasse qui en a gardé les caractéristiques. S'il peut paraître difficile de conserver des logements vétustes et dégradés, il semble opportun de maintenir l'accès originel des anciennes impasses ainsi que leur tracé comme élément structurant en intérieur d'îlot. En particulier, l'impasse des Vitriers présente des spécificités qu'il faudrait valoriser.

Du reste, les impasses se voient de plus en plus reconnues comme éléments structurants de l'espace urbain. Le projet de Plan particulier d'Affectation du Sol de l'îlot sacré prévoit le maintien des « impasses, cours et ruelles » et en admet la création de nouvelles. Par ailleurs, il impose qu'une étude historique et archéologique de ces espaces soit réalisée lors de toute demande de changement d'affectation ou de transformation portant sur des bâtiments ou ensembles historiques. Il

Impasse Saint-Jacques (place du Grand Sablon)
Hier et Aujourd'hui.



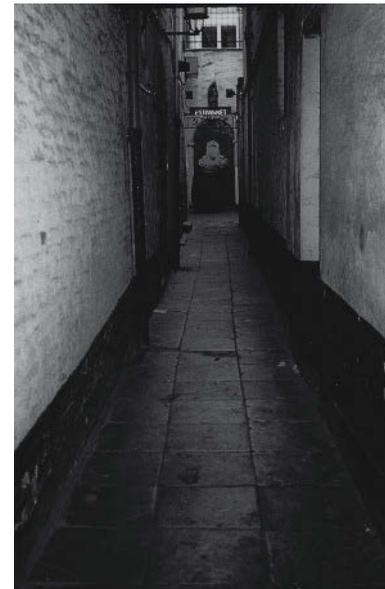
importe cependant d'être attentif à ne pas dénaturer le caractère de l'impasse. Si l'on peut accepter que la façade à front de rue des impasses puisse être convertie à partir du premier niveau, recouvrir une impasse ou son couloir d'accès, comme cela a été fait dans la rue de la Violette, revient à la transformer en galerie ou passage.

Pour beaucoup d'impasses du Pentagone, hélas, des mesures de protection sont trop tardives mais quelques-unes d'entre elles présentent encore des qualités qu'il s'agit de sauvegarder. Le classement récent d'un ensemble de maisons de la rue du Marché aux Herbes s'étend aussi aux impasses des Cadeaux et Saint-Nicolas, entre autres pour l'intérêt qu'elles présentent sur le plan archéologique et pour la lecture de la reconstruction du quartier après le bombardement de 1695. On pourrait espérer que de telles mesures de protection s'étendent par la suite à d'autres impasses de l'îlot sacré : Sainte-Pétronille, dite du Duc de Savoie (rue des Éperonniers), etc.

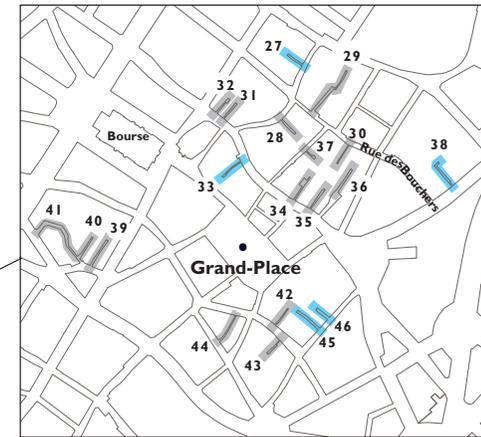
Parmi les impasses encore existantes essentiellement affectées à l'habitat, trois sont particulièrement intéressantes : les impasses des Groseilles, des Souliers et Vanhoeter. L'impasse des Groseilles (rue du Faucon) a subi une profonde rénovation perceptible, notamment, au revêtement des façades par un enduit recouvert d'une teinte chaude, à la peinture en trompe-l'œil qui orne la cour intérieure et à la légère

L'impasse des Cadeaux (rue du Marché aux Herbes) a pratiquement perdu sa fonction d'habitat. Dans le fond, on peut voir une petite porte cintrée surmontée d'une statuette de la Vierge datant des environs de 1700.

L'impasse Saint-Nicolas (rue du Marché aux Herbes) sert d'accès depuis 1951 à la galerie commerciale du Centre.



Ruelles et impasses d'aujourd'hui



* Sans plaque de rue

- | | |
|--------------------------------------|---|
| 1. Impasse des Matelots | 36. Impasse de la Tête de Boeuf |
| 2. Impasse Vanhoeter | 37. Impasse Schuddeveld |
| 3. Impasse du Coq | * 38. Impasse Saint-Sébastien |
| * 4. Ancienne impasse du Navire | 39. Impasse Madrille |
| 5. Cité du Sureau | 40. Impasse aux Huitres |
| * 6. Impasse de l'Infirmier | 41. Rue de la Chaufferette |
| * 7. Ancienne impasse de la Serpette | 42. Impasse de la Cuve |
| 8. Impasse de la Faucille | 43. Impasse de la Poupée |
| 9. Impasse du Gril | 44. Petite Rue de la Violette |
| 10. Impasse du Roulier | * 45. Impasse des Éperonniers |
| 11. Impasse Poils | * 46. Impasse du Coffy |
| * 12. Ancienne impasse de la Pie | 47. Impasse du Val des Roses |
| 13. Rue de la Cigogne | * 48. Impasse de la Barbe |
| 14. Rue du Pays de Liège | 49. Rue des Navets |
| 15. Rue du Nom de Jésus | 50. Rue Hérès |
| 16. Rue du Chien Marin | 51. Impasse de la Ferraille |
| 17. Impasse Sainte-Ursule | 52. Impasse des Lunettes |
| 18. Impasse du Laboureur | 53. Rue Terarken |
| 19. Impasse du Réveil | 54. Rue Villa Hermosa |
| 20. Rue de la Mâchoire | 55. Rue du Paradis |
| 21. Impasse du Cheval | 56. Rue Sainte-Anne |
| 22. Rue Vander Elst | 57. Impasse Saint-Jacques |
| 23. Rue aux Fleurs | 58. Impasse de la Providence |
| * 24. Ancienne Impasse de l'Étameur | * 59. Cité Ronsmans |
| * 25. Impasse dite de la Révolution | 60. Ancienne impasse des Chansons |
| 26. Impasse de la Bobine | * 61. Ancienne Impasse Bullinckx |
| * 27. Impasse de la Giroflée | 62. Impasse des Groseilles |
| 28. Impasse des Boeufs | * 63. Ancienne Impasse Sainte-Véronique |
| 29. Impasse de la Fidélité | * 64. Ancienne Impasse Deneubourg |
| 30. Rue d'Une Personne | 65. Impasse aux Souliers |
| 31. Impasse Saint-Nicolas | 66. Impasse de la Bouquetière |
| 32. Impasse des Cadeaux | 67. Impasse des Vitriers |
| * 33. Impasse des Métiers | 68. Rue du Baudet |
| 34. Impasse Sainte-Pétronille | * 69. Impasse des Quatre Livres |
| 35. Impasse du Chapelet | |

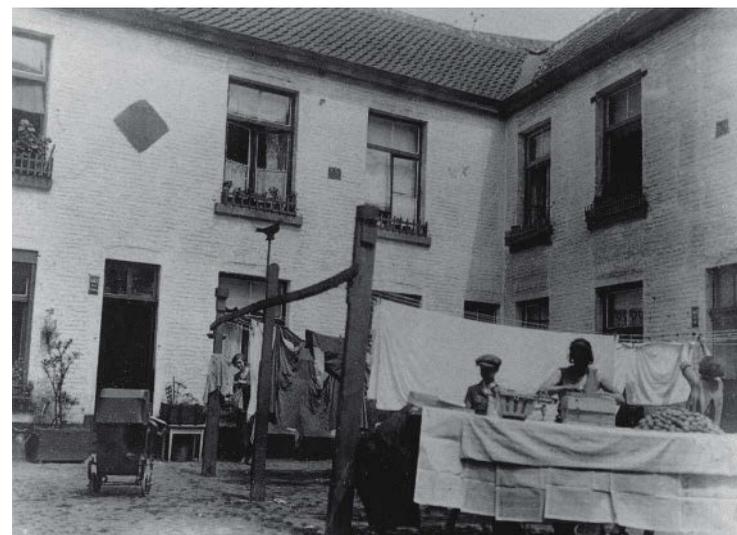


L'impasse des Souliers (rue des Tanneurs).

verdurisation de l'impasse. Celle-ci se ferme par une grille qui permet d'apercevoir la cour. Elle possède toujours sa plaque de rue. Même s'ils modifient quelque peu le caractère original de l'impasse, les changements apportés à l'impasse des Groseilles sont séduisants. Il en est de même pour l'impasse des Souliers (rue des Tanneurs) qui a fait l'objet d'une profonde rénovation en intérieur d'îlot jusqu'à la rue des Capucins: les murs et certains bâtiments de

cet espace ont été abattus pour faire place à un ample jardin. L'alignement principal, le gabarit et les matériaux traditionnels des maisons de l'impasse ont été maintenus de même que les pavés de l'ancienne cour intérieure, la jolie porte d'accès avec son bel imposte en fer forgé et la plaque de rue.

L'impasse Vanhoeter est sans doute celle qui a le mieux préservé ses caractéristiques d'origine et est actuellement classée. Souvent mentionnée lors des enquêtes pour son bon entretien, voire citée en exemple, elle a été construite en 1848 par C. Vanhoeter, comme en témoigne une pierre en façade. Elle forme une cour carrée et pavée à laquelle on accède par une ruelle étroite aboutissant quai au Foin. Cette ruelle s'ouvre elle-même par un beau porche en pierre muni d'une grille. L'impasse comprend douze habitations d'origine en corps simple ou double, de deux ou trois travées et deux niveaux sous bâtière de tuile. Les façades, en briques chaulées, sont actuellement presque entièrement revêtues d'une végétation grimpante qui donne un caractère plus intime à l'ensemble. La bonne disposition des lieux et les proportions agréables de la cour et de l'entrée ont sans doute favorisé l'entretien constant de l'impasse, la préservant de la dégradation et de la démolition. Cette impasse concentre les qualités architecturales des impasses que l'on souhaiterait promouvoir: beau porche d'entrée, grille aérée, pavés d'origine, maintien de l'alignement, des gabarits et du badigeon, éclairage présent mais discret, subtil alliage du minéral et du végétal... Elle est sans nul doute représentative de ce que les contemporains recherchent dans les impasses: convivialité, solidarité, esprit d'entraide, tranquillité et sécurité, loin du bruit et du trafic urbains et possibilité de se ménager de



L'impasse Vanhoeter (quai au Foin).

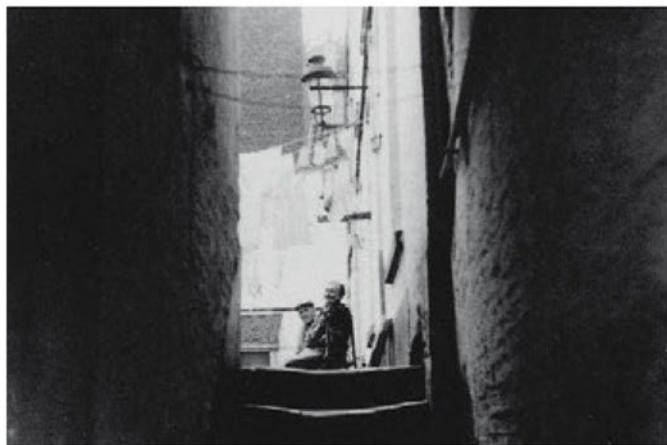
Hier.

Aujourd'hui.



petits espaces verts.

Il serait intéressant que, à travers tous les exemples d'impasses de qualité évoqués ici, le public puisse mieux appréhender, lors d'animations de quartiers ou de journées du patrimoine, la richesse et la particularité de ces étonnants espaces de vie. Dans certains cas, cette éventualité implique cependant un respectueux dialogue avec les propriétaires et occupants qui, soucieux de préserver ce qu'ils considèrent comme des havres de paix, sont peu enclins à ouvrir leurs impasses.



L'impasse des Vitriers
(rue des Ménages) en 1964.

BIBLIOGRAPHIE

G. ABEELS, *Impasses des Marolles*, Bruxelles, 1985.

E. BOCHART, *Bruxelles ancien et nouveau. Dictionnaire historique des rues*, Bruxelles, 1857.

G. DES MAREZ, *Guide illustré de Bruxelles*, Bruxelles, 2^e édition, 1918.

J. D'OSTA, *Les rues disparues de Bruxelles*, Bruxelles, 1976.

É. DUCPETIAUX, *De la mortalité à Bruxelles comparée à celle d'autres grandes villes*, Bruxelles, 1844.

Enquête du Comité officiel de Patronage des habitations ouvrières et des Institutions de Prévoyance, Bruxelles, 4 vol., 1932-1940.

A. HENNE et A. WAUTERS. *Histoire de la Ville de Bruxelles*. Vol. 3 et 4: *La ville*,

Bruxelles, nouvelle édition du texte original de 1845, 1969.

E. JANSSENS, Statistique démographique de Bruxelles, 1864-1866, in: *Mémoires des Savants étrangers publiés par l'Académie royale de Médecine*, T. VII, 1868.

A. QUETELET, Sur le recensement de la population de Bruxelles en 1842, in: *Bulletin de la Commission centrale de Statistique*, T. I, 1843.

P. POSTAL, *Estaminets des Marolles*, Bruxelles, 1987.

L. VERNIERS, Les impasses bruxelloises, in: *Le Folklore brabançon*, n° 79-80, août-septembre 1934.

Illustration de couverture:

L'impasse Saint-Jacques (place du Grand Sablon), 1952.

Photo Albert van Ommeslaghe.

Dans la même collection

1. LE CINQUANTENAIRE ET SON SITE (FR - NL - ESP - GB)
2. LE CIMETIÈRE DU DIEWEG (FR - NL)
3. LA GRAND-PLACE DE BRUXELLES (FR - NL - ESP - GB)
4. LE QUARTIER DU BÉGUINAGE (FR - NL)
5. LE HEYSEL (FR - NL - ESP - GB)
6. L'AVENUE LOUIS BERTRAND ET LE PARC JOSAPHAT (FR - NL)
7. TROIS VISAGES DE PASSAGES AU XIX^E SIÈCLE GALERIES SAINT-HUBERT - GALERIE BORTIER - PASSAGE DU NORD (FR - NL - ESP - GB)
8. ANDERLECHT LA COLLÉGIALE - LE BÉGUINAGE - LA MAISON D'ERASME (FR - NL)
9. LE SABLON LE QUARTIER ET L'ÉGLISE (FR - NL - ESP - GB)
10. LE QUARTIER DES ÉTANGS D'IXELLES (FR - NL)
11. LE QUARTIER SAINTE-CATHERINE ET LES ANCIENS QUAIS (FR - NL)
12. LE PARC LÉOPOLD ARCHITECTURE ET NATURE (FR - NL - ESP - GB)
13. LE QUARTIER DES SQUARES (FR - NL - ESP - GB) MARGUERITE, AMBIRIX, MARIE-LOUISE ET GUTENBERG
14. LE SQUARE ARMAND STEURS À SAINT-JOSSE-TEN-NOODE (FR - NL)
15. LE QUARTIER ROYAL (FR - NL - ESP - GB)
16. LE QUARTIER DE L'OBSERVATOIRE À UCCLE (FR - NL)
17. L'AVENUE DE TERVUEREN (FR - NL)
18. LA VALLÉE DE LA WOLUWE (FR - NL)
19. L'AVENUE LOUISE (FR - NL)
20. LES BOULEVARDS DU CENTRE (FR - NL)
21. SAINT-GILLES DE LA PORTE DE HAL À LA PRISON (FR - NL)
22. LES BOULEVARDS EXTÉRIEURS DE LA PLACE ROGIER À LA PORTE DE HAL (FR - NL)
23. LE QUARTIER SAINT-BONIFACE (FR - NL)
24. LE QUARTIER NOTRE-DAME-AUX-NEIGES (FR - NL)
25. LES CANAUX BRUXELLOIS (FR - NL)
26. MARCHÉS DU PENTAGONE (FR - NL)
27. IMPASSES DE BRUXELLES (FR - NL)
28. UCCLE, MAISONS ET VILLAS (FR - NL)
29. LA PREMIÈRE ENCEINTE (FR - NL)
30. LE BOIS DE LA CAMBRE (FR - NL)
31. LE PALAIS DE JUSTICE (FR - NL)
32. L'ABBAYE DE LA CAMBRE (FR - NL)
33. L'AVENUE MOLIÈRE ET LE QUARTIER BERKENDAEL (FR - NL)
34. LES CITÉS-JARDINS LE LOGIS ET FLORÉAL (FR - NL)
35. CINÉMAS BRUXELLOIS (FR - NL)
36. LA RUE AUX LAINES ET SES DEMEURES HISTORIQUES (FR - NL)
37. LE DOMAINE ROYAL DE LAEKEN (FR - NL)
38. CIMETIÈRES ET NÉCROPOLES (FR - NL)
39. HISTOIRE DES ÉCOLES BRUXELLOISES (FR - NL)
40. LES BOULEVARDS EXTÉRIEURS DE LA PORTE DE HAL À LA PLACE ROGIER (FR - NL)
41. L'ABBAYE DE DIELEGHEM (FR - NL)
42. L'ANCIEN PALAIS DU COUDENBERG (FR - NL - GB)
43. LES IMMEUBLES À APPARTEMENTS DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES (FR - NL)
44. LA CITÉ ADMINISTRATIVE DE L'ÉTAT (FR - NL)
45. L'HÔTEL COMMUNAL DE SCHAERBEEK ET LA PLACE COLIGNON (FR - NL)
46. LES MAROLLES (FR - NL)
47. AU CŒUR DE FOREST ÉGLISE SAINT-DENIS, ABBAYE, MAISON COMMUNALE (FR - NL)
48. BRUXELLES ET SES CAFÉS (FR - NL)
49. LE PATRIMOINE RURAL (FR - NL)
50. LE PATRIMOINE MILITAIRE (FR - NL)
51. BRUGMANN L'HÔPITAL-JARDIN DE VICTOR HORTA (FR - NL)
52. GANSHOREN ENTREVILLE ET NATURE (NL - FR)
53. LE QUARTIER DE L'ALTITUDE CENT (NL - FR)

Collection Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire

Faire découvrir les multiples joyaux du patrimoine de Bruxelles, tel est l'objectif de la collection **Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire**. Anecdotes, documents inédits, illustrations anciennes, histoire, considérations urbanistiques, architecturales et artistiques, autant de facettes qui exciteront la curiosité du lecteur-promeneur.

Impasses de bruxelles

Ce numéro s'attache à retracer l'évolution historique et urbanistique des impasses du Pentagone et à considérer les traces laissées dans la ville d'aujourd'hui par ces étonnants lieux de vie en retrait de la voie publique qui, autrefois, se comptaient par centaines.

Emir Kir,
Secrétaire d'État
en charge des Monuments et des Sites

